

**Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération
(Exploité à titre de Centre des arts de la Confédération)**

États financiers
31 mars 2023

14 juillet 2023

Rapport du vérificateur indépendant

Aux membres du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Opinion

Nous avons audité les états financiers ci-joints du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération au 31 mars 2023, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Base de l'opinion

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites de façon plus détaillée dans la section *Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, conformément aux exigences en matière d'éthique qui sont pertinentes pour notre vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fournir une base à notre opinion.

Autres renseignements

La direction est responsable des autres renseignements. Les autres renseignements comprennent les renseignements, autres que les états financiers et notre rapport du vérificateur les concernant, dans le rapport annuel.

Notre opinion concernant les états financiers ne couvre pas les autres renseignements, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance ou de conclusion à leur sujet. Relativement à notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements susmentionnés et, ce faisant, à nous demander si ces autres renseignements sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou les connaissances que nous avons obtenues lors de la vérification, ou semblent contenir des inexactitudes importantes.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport du vérificateur. Si, d'après le travail que nous avons effectué concernant ces autres renseignements, nous concluons qu'il existe des inexactitudes importantes dans ces autres renseignements, nous devons le signaler dans le présent rapport du vérificateur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et pour les mesures de contrôle internes qu'elle estime nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

En préparant les états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération de poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, les questions associées à la pérennité et en utilisant la base de la pérennité comme méthode comptable, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération ou de fermer ses portes, ou n'a d'autre solution réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de surveiller les processus d'information financière du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération.

Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont généralement exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci soient attribuables à la fraude ou à l'erreur, et à publier un rapport du vérificateur qui contient notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais pas une garantie qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada détectera toujours une inexactitude importante, si elle existe. Des inexactitudes peuvent être causées par la fraude ou l'erreur et sont considérées comme étant importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre qu'elles influencent les décisions économiques prises par les utilisateurs en s'appuyant sur ces états financiers. Dans le cadre d'une vérification conforme aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et nous maintenons notre scepticisme professionnel pendant toute la vérification. De plus,

- Nous repérons et évaluons les risques associés aux inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur, et nous obtenons des preuves d'audit qui sont suffisantes et appropriées pour fournir une base à notre opinion. Le risque associé à la non-détection d'une inexactitude importante découlant de la fraude est plus élevé que pour une inexactitude découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la contrefaçon, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou la dérogation à des mesures de contrôle internes.
- Nous obtenons une compréhension des mesures de contrôle internes qui sont pertinentes pour la vérification, afin de concevoir des procédures de vérification qui sont appropriées dans les circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion quant à l'efficacité des mesures de contrôle internes du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération.
- Nous évaluons le caractère approprié des conventions comptables et la vraisemblance des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction.
- Nous tirons des conclusions quant au caractère approprié de l'utilisation de la base de la pérennité comme méthode comptable et, en nous basant sur les preuves d'audit obtenues, nous déterminons s'il existe une incertitude importante relativement aux événements ou aux conditions qui pourraient jeter un doute considérable sur la capacité du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération de poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport du vérificateur, sur les divulgations connexes dans les états financiers ou, si ces divulgations sont inadéquates, modifier notre opinion. Nos conclusions sont tirées sur la base des preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport du vérificateur. Toutefois, des événements futurs pourraient causer la cessation des activités du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu généraux des États financiers, y compris les divulgations et si les états financiers présentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière permettant d'obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, notamment, l'étendue et le moment prévus de la vérification et les résultats importants de la vérification, y compris tout écart important des mesures de contrôle internes que nous repérons pendant notre vérification.

Arsenault Best Cameron Ellis

Comptables professionnels agréés


Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Bilan

Au 31 mars 2023

				2023	2022
	Fonds d'exploitation \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds de développement culturel \$	Total \$	Total \$
Actif					
Actif à court terme					
Encaisse (note 6)	1 449 685	1 661	858 877	2 310 223	2 683 650
Comptes débiteurs (note 3)	339 503	157 498	-	497 001	371 674
Apports des gouvernements	376 478	305 312	-	681 790	1 324 784
Stocks	41 671	-	-	41 671	35 821
Frais payés d'avance	347 817	-	-	347 817	243 827
	2 555 154	464 471	858 877	3 878 502	4 659 756
Immobilisations (note 4)	-	25 461 952	-	25 461 952	25 152 696
Œuvres d'art (note 5)	-	9 699 209	-	9 699 209	9 209 145
	2 555 154	35 625 632	858 877	39 039 663	39 021 597
Passif					
Passif à court terme					
Avances bancaires (note 6)	-	807 981	-	807 981	1 186 062
Comptes créditeurs et charges à payer (note 12)	536 902	883 583	-	1 420 485	1 357 892
Revenus reportés	1 163 015	-	-	1 163 015	1 876 778
Portion courante de l'obligation en vertu du contrat de location- acquisition	-	7 227	-	7 227	15 981
	1 699 917	1 698 791	-	3 398 708	4 436 713
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition, moins la portion courante (note 7)	-	-	-	-	7 227
	1 699 917	1 698 791	-	3 398 708	4 443 940
Éventualité (note 9)					
Actif net					
Investi dans des immobilisations	-	33 926 841	-	33 926 841	32 604 792
Affectation interne	-	-	858 877	858 877	512 791
Non affecté	855 237	-	-	855 237	1 460 074
	855 237	33 926 841	858 877	35 640 955	34 577 657
	2 555 154	35 625 632	858 877	39 039 663	39 021 597

Approuvé par le Conseil d'administration

 Administrateur

 Administrateur

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

État des résultats et évolution de l'actif net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

				2023	2022
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de développement culturel	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Programmation (liste 1)	6 120 069	-	-	6 120 069	1 128 369
Commercial (liste 1)	1 085 438	-	-	1 085 438	371 191
Collecte de fonds et développement	637 655	1 090 499	-	1 728 154	1 115 420
Centre des arts de la Confédération Fondation du Centre des arts de la Confédération (note 12)	467 000	33 000	-	500 000	500 000
Investissements et autres revenus	72 224	496	-	72 720	152 407
	8 382 386	1 123 995	-	9 506 381	3 267 387
Subventions du secteur public (liste 1)	5 608 349	1 779 460	-	7 387 809	8 015 127
	13 990 735	2 903 455	-	16 894 190	11 282 514
Dépenses (liste 2)					
Programmation (liste 1) (note 8)	8 731 909	-	53 914	8 785 823	4 565 457
Commercial (liste 1)	726 904	-	-	726 904	271 711
Collecte de fonds et développement	300 848	131 704	-	432 552	273 607
Opérations de construction	2 819 656	1 636 564	-	4 456 220	4 032 475
Administration (note 7)	1 416 255	13 138	-	1 429 393	1 301 380
	13 995 572	1 781 406	53 914	15 830 892	10 444 630
Excédent des revenus (dépenses) pour l'exercice	(4 837)	1 122 049	(53 914)	1 063 298	837 884
Actif net - Début de l'exercice	1 460 074	32 604 792	512 791	34 577 657	33 739 773
	1 455 237	33 726 841	458 877	35 640 955	34 577 657
Transfert entre les fonds					
Transfert du fonds d'exploitation au fonds de développement culturel (note 11)	(400 000)	-	400 000	-	-
Transfert du fonds d'exploitation au fonds d'immobilisations (note 11)	(200 000)	200 000	-	-	-
Actif net – Fin de l'exercice	855 237	33 926 841	858 877	35 640 955	34 577 657

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

				2023	2022
	Fonds d'exploitation \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds de développement culturel \$	Total \$	Total \$
Flux de trésorerie fournis par (utilisés dans)					
Activités d'exploitation					
Excédent des revenus (dépendances) pour l'exercice	(4 837)	1 122 049	(53 914)	1 063 298	837 884
Éléments sans incidence sur l'encaisse					
Amortissement	-	1 636 562	-	1 636 562	1 479 022
Gain sur la vente d'immobilisations	-	-	-	-	(3 950)
Dons d'œuvres d'art	-	(459 100)	-	(459 100)	(172 450)
	(4 837)	2 299 511	(53 914)	2 240 760	2 140 506
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13)	(124 679)	(127 413)	8 750	(243 342)	1 822 602
Montants transférés entre fonds	(600 000)	200 000	400 000	-	-
	(729 516)	2 372 098	354 836	1 997 418	3 963 108
Activité de financement					
Paievements de l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition	-	(15 981)	-	(15 981)	(14 226)
Activités d'investissement					
Nouvelles immobilisations	-	(1 946 428)	-	(1 946 428)	(841 406)
Produits de la vente d'immobilisations	-	609	-	609	3 950
Coûts d'acquisition d'œuvres d'art	-	(30 964)	-	(30 964)	(50 163)
	-	(1 976 783)	-	(1 976 783)	(887 619)
Variation nette de l'encaisse	(729 516)	379 334	354 836	4 654	3 061 263
Encaisse nette au début de l'exercice	2 179 201	(1 185 654)	504 041	1 497 588	(1 563 675)
Encaisse nette à la fin de l'exercice	1 449 685	(806 320)	858 877	1 502 242	1 497 588
L'encaisse nette consiste en					
Encaisse	1 449 685	1 661	858 877	2 310 223	2 683 650
Avances bancaires	-	(807 981)	-	(807 981)	(1 186 062)
	1 449 685	(806 320)	858 877	1 502 242	1 497 588

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2023

1 But de l'organisme

Le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération est un organisme national s'occupant du fonctionnement de programmes et d'activités d'ordre culturel, dont le mandat est de célébrer les origines et l'évolution du Canada à titre de nation par voie de patrimoine et des arts. Le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération est une personne morale constituée en 1964 en vertu d'une loi spéciale de la législature de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération est un organisme de bienfaisance enregistré canadien. Les dons faits au Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération sont considérés comme étant admissibles en tant que dons à l'État, à Sa Majesté, du chef d'une province aux termes de l'alinéa 110.1(1)(b) et du paragraphe 118.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le Groupe fiduciaire n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 Principales conventions comptables

Méthode comptable

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces états financiers comprennent les principes comptables importants suivants :

Comptabilisation des fonds

Les revenus et les dépenses liés à la livraison de programmes et aux activités administratives sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Le fonds de capital a été établi en prévision du renouvellement et du remplacement des immobilisations et œuvres d'art actuelles du Groupe fiduciaire. Le solde du fonds du capital comprend le capital des fondateurs, qui est de 5 949 117 \$ et qui représente les immobilisations initiales fournies par la Fondation des Citoyens en Mémoire des Pères de la Confédération. Le reste de l'actif net investi dans des immobilisations constitue du capital accumulé.

Le Fonds de développement culturel a été créé dans le but de financer le développement d'une nouvelle programmation culturelle au Centre des arts de la Confédération. Les revenus et dépenses liés à la création et au développement de nouveaux programmes sont présentés dans le Fonds de développement culturel.

Encaisse

L'encaisse comprend les fonds en main et les soldes bancaires.

Comptabilisation des revenus

Le Groupe fiduciaire comptabilise les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour les apports, selon laquelle les apports affectés, y compris les apports des gouvernements et les dons, sont comptabilisés dans le fonds qui correspond au but pour lequel ils ont été versés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus de fonds d'exploitation.

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2023

Les revenus provenant des programmes et les dépenses sont inscrits dans la période au cours de laquelle les activités ou les programmes visés ont lieu. Par conséquent, les montants reçus et payés avant la fin de l'exercice à l'égard des activités de l'exercice suivant sont comptabilisés respectivement à titre de revenus reportés ou de frais payés d'avance.

Le matériel et les services reçus à titre de dons sont comptabilisés au fonds d'exploitation lorsqu'il est possible d'en déterminer raisonnablement la juste valeur, lorsqu'ils sont utilisés dans le cours normal des activités du Groupe fiduciaire et lorsqu'il aurait normalement fallu payer pour les obtenir.

Les revenus, y compris les aliments et boissons, les intérêts et les autres apports, sont comptabilisés dans la période pendant laquelle ils ont été gagnés.

Stocks

Les stocks sont inscrits au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties à la valeur résiduelle lorsqu'elles ne peuvent plus servir au Groupe fiduciaire.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels de 2,5 % pour les édifices, de 20 % pour les équipements et les véhicules en vertu d'un contrat de location-acquisition, et de 33,3 % pour les décors.

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrement lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa cession éventuelle. La perte de valeur est mesurée comme le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art acquises sont inscrites au coût. Les œuvres d'art reçues comme dons sont inscrites à la juste valeur marchande lorsque celle-ci peut être raisonnablement estimée. Les frais d'estimation et ceux d'acquisition sont capitalisés aussi. Les œuvres d'art sont réduites à leur valeur résiduelle en cas de signes de dépréciation.

Les œuvres d'art ne sont pas amorties.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale liée aux dépenses d'exploitation est présentée en tant que revenus du fonds d'exploitation au fur et à mesure que les dépenses connexes sont engagées. L'aide gouvernementale pour l'achat d'immobilisations est comptabilisée comme revenu de fonds d'immobilisations.

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2023

En plus des subventions annuelles de fonctionnement, le Groupe fiduciaire reçoit des apports des gouvernements se rapportant à des projets et à des programmes précis. Ces subventions peuvent être remboursables si les modalités contenues dans les conventions relatives aux apports ne sont pas respectées.

Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert de la part de la direction qu'elle fasse des estimations et des suppositions qui affectent les montants rapportés d'actif et de passif et la divulgation d'un actif et d'un passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que les montants rapportés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice en question. Parmi les éléments importants qui sont assujettis à de telles estimations et suppositions, on peut citer l'évaluation des comptes débiteurs et des stocks, la durée de vie utile estimée des estimations et l'évaluation des œuvres d'art. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

(a) Mesure des instruments financiers

Les instruments financiers du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, des apports gouvernementaux, des avances bancaires, des comptes créditeurs et des charges à payer et de l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition.

Le Groupe fiduciaire mesure initialement son actif financier et son passif financier à leur juste valeur, rajustée par, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas mesuré par la suite à sa juste valeur, le montant des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument. Cette juste valeur est alors considérée comme étant le coût amorti de l'instrument financier.

Par la suite, le Groupe fiduciaire mesure la totalité de son actif financier et de son passif financier au coût amorti.

(b) Baisse de valeur

Pour les actifs financiers mesurés au coût ou au coût amorti, le Groupe fiduciaire détermine s'il existe des indications de baisse de valeur possible. Lorsqu'il existe une indication de baisse de valeur et le Groupe fiduciaire détermine qu'un changement défavorable important a eu lieu pendant la période, en ce qui concerne le moment ou le montant prévu de flux de trésorerie prévus, une radiation est comptabilisée dans l'excédent de revenus (dépenses). Une moins-value déjà comptabilisée peut être renversée selon l'étendue de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut pas être supérieure au montant qui aurait été reporté à la date de l'extourne si la baisse de valeur n'avait pas déjà été comptabilisée. Le montant de l'extourne est comptabilisé dans l'excédent de revenus (dépenses).

(c) Risques

La négociation d'instruments financiers expose l'entité à certains risques et certaines incertitudes de nature financière. Ces risques comprennent :

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2023

- i) Le risque de taux d'intérêt : Le Groupe fiduciaire est exposé au risque de taux d'intérêt en raison du taux d'intérêt variable sur ses avances bancaires. Les changements des taux bancaires débiteurs peuvent causer des fluctuations dans les flux de trésorerie et les charges d'intérêt. Le Groupe fiduciaire n'utilise pas d'instruments dérivés pour gérer ce risque.
- ii) Le risque de crédit : Le Groupe fiduciaire est exposé au risque de crédit relativement à la perception de ses comptes débiteurs. Le Groupe fiduciaire atténue ce risque en évaluant constamment ses comptes débiteurs.
- iii) Le risque d'illiquidité : L'exposition du Groupe fiduciaire au risque d'illiquidité dépend de la vente de billets, de la vente de stocks, de la réception de contributions, du recouvrement des débiteurs ou de la collecte de fonds pour honorer les engagements et soutenir les opérations. Le Groupe fiduciaire contrôle le risque d'illiquidité en gérant le fonds de roulement et les flux de trésorerie.

3 Comptes débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	297 639	218 706
TVH à recevoir	199 362	152 968
	<u>497 001</u>	<u>371 674</u>

4 Immobilisations

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Terrain	260 576	-	260 576	260 576
Édifices	43 029 078	19 165 707	23 863 371	23 687 141
Équipement, y compris décors	11 074 972	9 736 967	1 338 005	1 204 979
	<u>54 364 626</u>	<u>28 902 674</u>	<u>25 461 952</u>	<u>25 152 696</u>

Aux termes de la Loi des édifices des Pères de la Confédération, le terrain et les édifices doivent être conservés à titre de monument national en hommage aux Pères de la Confédération. La propriété ne peut être vendue ni hypothéquée sans l'approbation du lieutenant gouverneur en conseil de l'Île-du-Prince-Édouard.

5 Œuvres d'art

Le Groupe fiduciaire conserve une collection permanente d'œuvres d'art contemporaines et historiques, dont un bon nombre sont d'origine canadienne ou comportent un contenu canadien.

La collection fait l'objet d'une politique de l'organisme selon laquelle tout produit de la vente d'œuvres d'art doit servir à acquérir d'autres objets devant être ajoutés à la collection ou doit servir à l'entretien direct de la collection existante.

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2023

6 Encaisse et avances bancaires

L'encaisse dans le compte bancaire du Groupe fiduciaire est comptabilisée dans les fonds suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Trésorerie - fonds d'exploitation	1 449 685	2 179 201
- fonds de capital	1 661	408
- fonds de développement culturel	858 877	504 041
Avances bancaires - fonds de capital	(807 981)	(1 186 062)
	<hr/>	<hr/>
Compte bancaire du Groupe fiduciaire - 31 mars 2023	1 502 242	1 497 588

Les avances bancaires, jusqu'à un maximum de 3 500 000 \$, ne sont pas garanties et ont un taux d'intérêt préférentiel de + 0 %, lorsque le total du compte bancaire du Groupe fiduciaire est négatif. Le taux préférentiel au 31 mars 2023 est de 6,70 % (2022 - 2,70 %).

7 Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition

	2023	2022
	\$	\$
Total des paiements minimaux en vertu d'un contrat de location-acquisition à 11,69 %	7 440	25 296
Moins : Montant représentant les intérêts	213	2 088
	<hr/>	<hr/>
	7 227	23 208
Moins: Portion courante	7 227	15 981
	<hr/>	<hr/>
	-	7 227

Des intérêts de 1 875 \$ (3 630 \$ en 2022) en vertu du contrat de location-acquisition sont inclus sous la rubrique des dépenses administratives dans l'état sur les résultats et l'évolution de l'actif net.

Le montant global des paiements du capital que l'on estime requis pour les douze prochains mois afin de satisfaire les arrangements de 7 227 \$.

8 Matériel et services reçus à titre de dons

Le matériel et les services reçus à titre de dons inclus dans les subventions du secteur public et les revenus de collecte sont nuls pour 2023 (néant en 2022). Les dépenses qui correspondent au matériel et aux services reçus à titre de dons inclus dans l'état sur les résultats et l'évolution de l'actif net sont incluses dans les dépenses de programmation.

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2023

9 Éventualité

Conformément à une entente contractuelle, le Groupe fiduciaire détient une lettre de garantie au montant de 193 607 \$ au 31 mars 2023 (193 607 \$ en 2022) au profit de la Canadian Actors' Equity Association.

10 Régime de retraite

Le Groupe fiduciaire offre à ses employés un régime de retraite volontaire à cotisations déterminées, au titre duquel il verse des contributions qui correspondent aux cotisations des employés jusqu'à une certaine limite. Au cours de l'exercice, le Groupe fiduciaire a versé 172 108 \$ (163 548 \$ en 2022) en cotisations au régime. Cette dépense est incluse avec les salaires et avantages sociaux, dans la liste 2.

11 Transfert de fonds

En date du 9 février 2023, le Conseil d'administration a autorisé le transfert de 400 000 \$ du fonds d'exploitation vers le fonds de développement culturel.

En date du 31 mars 2023, le Conseil d'administration a autorisé le transfert de 200 000 \$ (800 000 \$ en 2022) du fonds d'exploitation vers le fonds d'immobilisations.

12 Transactions entre parties apparentées

La somme de 32 244 \$ (néant en 2022) est incluse dans les comptes débiteurs au 31 mars 2023 pour la fondation Confederation Centre of the Arts Foundation Inc.

Les comptes créditeurs et les charges à payer au 31 mars 2023 comprennent un montant de 3 421 \$ (34 465 \$ en 2022) à la fondation Confederation Centre of the Arts Foundation Inc.

Au cours de l'année, 500 000 \$ (500 000 \$ en 2022) en dons ont été reçus par le Groupe fiduciaire du Centre des Arts de la Confédération.

Le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération et le Centre des arts de la Confédération inc. sont liés de la façon suivante :

- a) deux des six membres du Conseil d'administration de la Fondation sont membres du Conseil d'administration du Groupe fiduciaire;
- b) les deux entités sont administrées par le personnel du Groupe fiduciaire;
- c) la Fondation a été constituée en personne morale le 25 octobre 2010 pour acquérir et maintenir un fonds d'immobilisations pour le soutien et le bénéfice du Groupe fiduciaire et d'autres donateurs qualifiés.

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2023

13. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

				2023	2022
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de développement culturel	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(72 312)	(61 763)	8 750	(125 325)	395 625
Diminution des apports du gouvernement	628 406	14 588	-	642 994	367 547
Augmentation des stocks	(5 850)	-	-	(5 850)	(3 183)
Augmentation des frais payés d'avance	(103 990)	-	-	(103 990)	(91 129)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(135 963)	198 556	-	62 593	106 056
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(434 970)	(278 794)	-	(713 764)	1 047 686
	(124 679)	(127 413)	8 750	(243 342)	1 822 602

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Liste des revenus, des dépenses et des subventions du secteur public

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Liste 1

			2023	2022
	Revenus	Dépenses	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Programmation - Fonds d'exploitation				
Arts du spectacle	5 419 954	5 616 989	(197 035)	(1 436 322)
Arts visuels	70 562	908 172	(837 610)	(739 329)
Éducation artistique et patrimoine	274 170	546 268	(272 098)	(247 922)
Soutien de la programmation	355 383	1 660 480	(1 305 097)	(851 304)
	6 120 069	8 731 909	(2 611 840)	(3 274 877)
Programmation - Fonds de développement culturel				
Arts du spectacle	-	50 786	(50 786)	(162 211)
Arts visuels	-	3 128	(3 128)	-
	-	53 914	(53 914)	(162 211)
Commercial				
Services de restauration	479 836	402 679	77 157	(113 934)
Concessions dans les théâtres	310 700	132 241	178 459	30 386
Location d'installations	294 901	191 984	102 917	183 028
	1 085 438	726 904	358 533	99 480

			2023	2022
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisation	Fonds de développement culturel	Total
	\$	\$	\$	\$
Subventions du secteur public				
Gouvernement fédéral	4 264 631	1 579 460	-	5 844 091
Province de l'ÎPÉ	1 026 211	200 000	-	1 226 211
Province de la Nouvelle-Écosse	10 000	-	-	10 000
Ville de Charlottetown	307 507	-	-	307 507
	5 608 349	1 779 460	-	7 387 809
				8 015 127

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Liste des dépenses par type

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Liste 2

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux (note 10)	6 563 761	4 828 749
Cachets des artistes	2 672 806	878 198
Amortissement	1 636 562	1 479 022
Publicité et promotion	587 007	235 229
Coût des ventes	237 727	33 742
Services publics	735 361	699 304
Impôts fonciers	257 507	248 621
Entretien et réparations	544 119	295 261
Charges financières	208 436	103 077
Perfectionnement du personnel	129 380	77 733
Dépenses de bureau	68 748	48 144
Honoraires professionnels	358 149	472 732
Revenus de la programmation	1 026 719	386 692
Fournitures	98 267	76 570
Divers	131 576	54 751
Assurances	237 268	242 126
Dépenses du Conseil d'administration	66 481	1 545
Technologie	271 018	283 134
	<hr/>	<hr/>
	15 830 892	10 444 630